



Comme chaque année, le lundi 15 mai 2017, le Règlement Général des Opérations (RGO) et les règlements spécifiques (annexes) ont été déposés pour enregistrement.

Les clients ont été avisés de ces modifications par le texte suivant sur leur extrait de compte :

15.05.2017 - Enregistrement du Règlement général des opérations et de ses annexes

Le 15 mai 2017, comme chaque année, le Règlement général des opérations (RGO) et les règlements spécifiques (annexes) ont à nouveau été déposés pour enregistrement.

Il y a également eu quelques modifications, améliorations et compléments à plusieurs règlements, en général suite aux nouvelles fonctionnalités de nos canaux en ligne, homebanking et mobile banking.

La modification la plus importante : le 15 mai 2017 le nom AXA Bank Europe a été changé en AXA Bank Belgium. Le siège social a été transféré à la place du Trône 1 à Bruxelles. Le siège administratif reste à Berchem.

Les nouvelles versions des règlements sont entrées en vigueur le 15 mai 2017. Les règlements sont disponibles chez votre agent bancaire AXA et sur www.axabank.be/fr/informations-juridiques/reglement-general-des-operations.

Il vous est toujours loisible de mettre fin gratuitement et par écrit à votre relation client avec la Banque ou aux services auxquels s'appliquent les modifications. Si vous ne faites pas usage de cette possibilité, nous partirons du principe que vous êtes d'accord avec ces changements.